

# **COMPTE RENDU**

# Conseil d'administration - visioconférence 17 JUIN 2020

# Présents: 9

Delphine TREMEAU (trésorière)

Émilie RIGOT (secrétaire adjointe)

Jessica PEREIRA (Responsable Technique – remplacement)

Laurette FONTIN (secrétaire)

Lison BLANC (présidente)

Marine MEAUX (vice-présidente)

Mathilde MARX (Directrice)

Pamela PHILIP (membre du CA)

Cyril GRASSONE (membre du CA)

# Absents / excusés : 3

Flora Boulay (membre d'honneur)

Gaëlle FERAUD (membre du CA)

Jennifer JACQUET (membre du CA)

# Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'Assemblée Générale de septembre
  - a. Rédaction des rapports moral, d'activités et financier
  - b. Choix de la date et de l'organisation
- 2) Etat de la situation actuelle.
- 3) Organisation de l'été.
- 4) Calendrier des vacances.
- 5) Points divers:
  - a. Médecin référent

\_\_\_\_\_\_

# - Préparation de l'Assemblée Générale de septembre

o Rédaction des rapports moral, d'activités et financier

Marine a collecté les informations et finalise le rapport Moral et le rapport d'activités. Elle va les envoyer pour lecture, modification et validation par le CA.

Cyril finalise le rapport Financier. Il va l'envoyer pour lecture, modification et validation par le CA.

Le projet de PV de l'Assemblée générale sera ensuite envoyé au Commissaire aux comptes afin d'être validé avant l'AG.

# O Choix de la date et de l'organisation

La date retenue pour l'Assemblée Générale est le 25/09/2020.

Jessica va demander les tables et les chaises à la mairie et la salle des fêtes uniquement si grosse pluie.

Une information va être envoyé par mail aux partenaires et aux familles pour les inviter à l'assemblée Générale. Début septembre, un rappel sera fait.

Selon l'avancée du protocole sanitaire, l'assemblée générale pourra se réaliser en visio. Dans ce caslà, tous les rapports seront envoyés aux familles et aux partenaires pour qu'ils en prennent connaissance. Le jour de l'AG, une présentation rapide sera faite, nous répondrons aux questionnaires et procéderons au vote des différents rapports.

Sinon, l'Assemblée Générale se fera comme d'habitude en réunion plénière à la crèche, suivi d'un moment convivial d'échanges entre tous.

Nous étions cette année sur les 30 ans de La Marelle Enchantée. Pour préparer ce moment important, à la hauteur de l'évènement, nous fêterons cet anniversaire lors de l'AG 2021.

A l'issue de l'Assemblée Générale, nous procéderons à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Est sortante sûre : Jennifer JACQUET

Lison et Laurette, leurs activités professionnelles les conduisent à souhaiter sortir du bureau.

Nous allons faire un appel aux candidatures. Jessica, présentera et sondera les parents pour trouver des candidatures.

A l'issue de cette élection, le Conseil d'Administration se réunira pour élire en son sein le bureau de l'Association.

#### - Etat de la situation actuelle.

Depuis le 2 juin, nous avons réouvert la crèche. Celle-ci fonctionne avec un maximum de 10 enfants dans le cadre du protocole sanitaire de déconfinement. Les protocoles d'hygiène spéciaux COVID ont été mis en place.

#### Retour de la réunion d'équipe bilan sur ces 3 semaines de fonctionnement :

Depuis la reprise, les enfants ne sont pas perturbés par les masques et les protocoles.

Du mal au départ pour se poser avec les enfants pour appréhender les protocoles et les temps de ménage. Maintenant, les salariés ont pris leurs marques et arrivent à se poser avec les enfants pour réaliser des activités.

Quelques couacs sur le suivi du protocole.

La reprise n'a pas été facile pour certains salariés. « Difficile », « beaucoup de ménage », « pas de plaisir à travailler ». D'autres ont su trouver des points positifs autour de cette expérience inédite.

Les parents n'arrivent pas tous à respecter les consignes : pas de masques, horaires, ...

Arrivée de Jessica dans un contexte pas facile avec un rappel permanent des règles liées aux protocoles sanitaires.

Si de tels problèmes persistent, le CA fera un rappel écrit aux parents concernés.

De même, pour les documents non encore fournis par certaines familles, documents obligatoires pour continuer l'accueil de l'enfant, il est décidé de demander en direct à l'arrivée des familles la signature des documents auprès des responsables, sans quoi nous n'accueillerons pas l'enfant. Il en va de la responsabilité de la crèche.

Le nouveau Protocole de la DGCS va sortir (probablement demain), un allègement des mesures est envisagé :

- Plus de limite à 10 places.
- Le <u>port du masque</u> peut compléter les gestes barrière. Il est obligatoire pour les pros et les parents quand les échanges se font à moins d'1m.
- Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, ...) est réalisé au minimum une fois par jour.

- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables de la salle à manger sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé avec un nettoyage régulier, au minimum toutes les 48 heures. La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise qu'avec un nettoyage régulier, au minimum toutes les 48 heures.
- Plus de distance d'1m entre enfants pendant les siestes et les repas.
- Les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil et y accompagner leur enfant mais avec un masque, sans chaussures et après un lavage de mains.
- Le recours à des intervenants extérieurs, à nouveau possible. Psychomotricien, musicien ou conteur sont à nouveau bienvenus mais ils devront respecter des consignes sanitaires strictes : usage d'une tenue de travail ou d'une blouse, lavage des mains etc.
- Le port de vêtements de travail demeure recommandé.
- Aérer les locaux régulièrement
- Par fortes chaleurs, privilégier l'aération naturelle à la ventilation mécanique contrôlée ou à la climatisation.

Pas de retour actuel d'Elisfa ou AISMT pour la partie employeur.

Validation du nouveau Plan de Continuité d'Activité, les fiches protocoles et les plans de nettoyage.

Validation du nouvel avenant du Règlement de fonctionnement.

Depuis le 2 juin, l'Activité Partielle est indemnisée par l'état à hauteur de 85% des 70% du brut des salariés.

Pour le mois de juin, l'aide exceptionnelle de la CAF est maintenue pour les places fermées ou non pourvue. L'aide sera versée fin août.

L'état financier de l'association est bon. La mairie de Puimoisson a validé, signé et ordonné le versement de la subvention 2020. Pour l'année 2019, Cyril a eu contact avec M COSTE qui ignorait que le nouveau CEJ démarrait de façon rétroactive depuis le 01/01/2019. Il se renseigne et revient vers nous.

#### Organisation de l'été.

Pour l'été, les parents ont tous été sollicités pour fournir le planning de juillet et août, avec la possibilité d'émettre leurs besoins quant aux 2 semaines du 10 au 21/08 (habituellement fermées), si la crèche exceptionnellement ouvrait cet été.

Pour le mois de juillet, nous avons une moyenne de 13 enfants par jour avec des piques à 16/17 les lundis et vendredis.

Pour le mois d'août, nous avons une moyenne de 9 enfants par jour pour la première semaine et une moyenne de 7 pour la deuxième semaine et de 8 pour la troisième semaine.

#### Plusieurs scénarii s'offrent à nous :

- Ouverture en Juillet: 16 places, 7 salariés à 100%, 8h30 17h30
- Ouverture en Juillet: 16 places, 7 salariés à 100%, 8h 18h
- Ouverture en Août du 3 au 7/08 : 16 places, 7 salariés à 100%, 8h30 17h30
- Ouverture en Août du 3 au 7/08 : 16 places, 7 salariés à 100%, 8h 18h
- Ouverture en Août du 3 au 7/08 : 16 places, Salariés en activité partielle individualisée 8h30 –
   17h30

#### Ouverture prolongée :

- Ouverture en Août du 10 au 21/08 : 16 places, 7 salariés à 100%, 8h30 17h30
- Ouverture en Août du 10 au 21/08 : 16 places, 7 salariés à 100%, 8h 18h
- Ouverture en Août du 10 au 21/08 : 16 places, Salariés en activité partielle individualisée 8h30
   17h30

Si nous réalisons une ouverture prolongée sur les deux semaines du 10 au 21/08, les salariés doivent reposer les 10 jours correspondants. Au dernier CA, nous avions décidé de leur demander de proposer des dates pour poser ces congés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 21 août afin de ne pas se mettre en difficulté pour le reste de l'année avec une trop grosse quantité de congé à poser.

# Nous devons respecter un minimum de 10 jours ouvrés consécutifs.

A l'issue de la réunion d'équipe de la veille, nous avons reçu les propositions des salariés. Certains salariés ont clairement exprimé leurs volontés de moduler le positionnement de leurs congés pour faciliter l'organisation et la réalisation de cet été exceptionnel. D'autres ont clairement exprimés la volonté inverse. Les membres du CA soulignent l'esprit d'équipe, de cohésion de certains et seront en tenir compte dans le suivi annuel des salariés.

#### **Etude des Scénarii:**

Avec les infos connues à ce jour : aide exceptionnelle de la CAF et Activité Partielle à 85%

1. Ouverture du 10 et 21/08, Juillet 16 places 7 salariés à 100%, 8h 18h. et Août, Activité Partielle individualisée : 8h30 à 17h30.

#### Points positifs:

Allongement de la période d'ouverture : aide pour les familles en cette période de reprise économique.

Juillet : plus de facilité pour étaler les congés des salariés, formation, rendez-vous. Meilleur compromis financier : -3 300€

# Points négatifs :

Il faut étaler les congés des salariés (consensus à trouver entre tous)

Activité partielle en août, s'ajuste à la fréquentation mais limite la pose des congés en août.

Semaine bien chargée pour les salariés restants avec 3 salariés en congés (40h/semaine)

2. Fermeture du 10 et 21/08, Juillet 16 places 7 salariés à 100%, 8h 18h. et Août, Activité Partielle individualisée : 8h30 à 17h30 ou 8h à 18h ou à 100%.

# Points positifs:

Grande facilité d'organisation des plannings Pas de problème de Consensus entre les Salariés.

#### Points négatifs :

Pas d'élargissement exceptionnel du service.

Coût financier de l'été : -9 190€ si Activité partielle et -9870€ si reprise à 100%

# 3. Ouverture du 10 et 21/08, Juillet et Août 16 places 7 salariés à 100%, 8h 18h.

#### Points positifs:

Allongement de la période d'ouverture : aide pour les familles en cette période de reprise économique.

Juillet et Août : plus de facilité pour étaler les congés des salariés, formation, rendezvous.

# Points négatifs :

Nombre de professionnel en congés en Août à fixer (pour trouver un consensus) Coût financier de l'été : -3 670€

#### Calendrier des vacances.

Après l'étude de tous ces scénarii, des propositions de demande de congés des salariés et les aménagements que certains ont fait, le Conseil d'Administration valide le calendrier suivant pour l'été 2020 : ouverture du 10 au 21/08.

# Validation des congés :

Adeline LAUER: 20/07 au 31/07 10 jours ouvrés et 24/08 au 28/08 (5jours ouvrés)

Coralie BARRATTA 03/08 au 14/08 10 jours ouvrés et 24/08 au 28/08 (5jours ouvrés)

Pauline GODEFROY: 17 au 28/08 10 jours. 5 jours pourront être posés à une autre période

Alicia SAPONE : 15 au 21/07 (5 jours ouvrés) et 19/08 au 1/9 (10 jours ouvrés)
Océane DECRAMER : 03/07 au 17/07 10 jours et 24/08 au 28/08 (5 jours ouvrés)

Jessica PEREIRA : 17 et 18/08 (2 jours ouvrés) et 24/08 au 28/08 (5 jours ouvrés)
Nathalie MUNOZ 03 au 14/8 (10 jours ouvrés) et 24/08 au 28/08 (5 jours ouvrés)

La note de service sera transmise en main propre contre signature à chacun des salarié, mercredi 24/06/2020.

Les familles sont informées de l'organisation des mois de juillet et Août, du nouveau protocole et de nouvel avenant au règlement de fonctionnement, documents qu'elles devront retourner à la crèche, signés.

Jessica nous a présenté les projets pour l'été notamment pour le groupe des grands et périscolaire.

Nous devons cette année, lier les contraintes budgétaires et les protocoles sanitaires, qui, dans la version allégée, précise :

- Les enfants des différents groupes peuvent se croiser (en évitant les contacts et en maintenant autant que possible une distance d'un mètre) et traverser les mêmes lieux, mais il convient de ne pas organiser de temps de regroupement entre enfants de plusieurs groupes,
- Des espaces intérieurs ou extérieurs peuvent être successivement utilisés par différents groupes d'enfants, y compris au cours d'une même journée. Un nettoyage systématique de ces espaces entre chaque utilisation par un groupe différent n'est pas nécessaire, sauf s'ils sont visiblement sales (par exemple après un repas). Leur nettoyage quotidien est obligatoire.
- Les interventions de personnes extérieures à l'équipe d'accueil de l'établissement sont à nouveau pleinement possibles en veillant cependant à une application stricte des consignes sanitaires, en particulier l'usage d'une tenue de travail ou d'une blouse et le lavage systématique des mains avant et après toute intervention auprès des enfants. Si l'intervention nécessite l'emploi par les enfants ou les professionnels de matériels extérieurs à l'établissement, ceux-ci font l'objet d'une désinfection avant et après toute intervention.
- Les activités à l'extérieur sont recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes ; le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jour ;

Jessica cherche donc des solutions pour réaliser des sorties ou faire intervenir des intervenants extérieurs ...

Le problème se situe au niveau des transports, un véhicule étant un endroit clos, la PMI a dit à Jessica qu'actuellement, mais ça peut évoluer, on ne peut pas mettre plus de 2 enfants et 2 adultes, fenêtres ouvertes et pour un trajet de 15 min max dans une voiture. Donc le covoiturage par les salariés comme en février est impossible en l'état puisque deux véhicules mobiliseraient 4 adultes pour 4 enfants.

Jessica envisageait un partenariat avec le Centre de Loisirs de Montagnac pour mutualiser les intervenants et diviser les coûts par deux. Malgré l'interdiction de mélanger les groupes, cette mutualisation d'intervenants est possible dans certaines conditions intéressantes pour la crèche et l'accueil de loisirs :

- 1. un intervenant sur une 1 heure sur le centre de loisirs et sur l'heure suivante sur la crèche.
- 2. un spectacle, en plein air, si les deux groupes d'enfants sont bien distancés
- 3. réaliser un parcours de motricité géant, qu'un temps l'accueil de loisirs utilise, puis un temps autre la crèche.

Enfin un état des comptes est en train d'être fait par rapport au budget prévisionnel, afin d'envisager d'allouer différemment les sommes cette année, notamment sur les fournitures d'activités et les intervenants extérieurs...

#### Points divers :

# o Médecin Référent

Dr Bagarry ne peut plus être notre médecin référent.

Delphine se charge de contacter Mme Beunier et Mme Javelo pour savoir s'ils sont intéressés de devenir notre nouveau médecin référent.